Choisy le Roi, Le 4 août 2022

SAISON 2022/2023

NOTE D'INFORMATION AUX CLUBS EVOLUANT EN CHAMPIONNATS REGIONAUX OU DEPARTEMENTAUX

La réglementation FIVB impose l'établissement d'un transfert international pour tous les étrangers UE ou Hors UE évoluant dans les Championnats Régionaux ou Départementaux. Vous trouverez ci-joint quelques rappels utiles :

I – Les Licences « AFR » :

Les licenciés étrangers UE ou hors UE vivant de façon permanente en France, de « 40 ans et plus » ou les licenciés des catégories « M7 à **M15** », pourront bénéficier d'une licence « AFR » **lors de leur première demande de licence.**

Toute demande de surclassement visant à qualifier le licencié étranger pour des compétitions seniors s'accompagnera obligatoirement de l'application de la procédure de licence pour joueur Étranger.

La création, le renouvellement ou la mutation concernant cette licence se fera de la même manière que pour une licence française à partir de l'Espace Club.

II – Les Licences « Etrangères » (Etrangers Sans transfert) :

Il n'y a pas lieu d'établir un certificat de transfert pour un étranger UE ou hors UE qui :

1. bénéficie du Statut de Réfugié Politique
2. n'a jamais été licencié auprès d'une Fédération Nationale affiliée à la FIVB et qui sollicite sa première licence compétition VB auprès de la FFvolley

Pour permettre la délivrance de ces licences lors d'**une première création**, le GSA recevant, uniquement à partir de son espace club : 1) **Enregistre la demande**, 2) **Retrouve sa saisie dans « Licences Préenregistrées**. 3) **Archive le dossier de demande de licence dans l'espace prévu à cet effet**. (formulaire de demande de licence dûment complété, y compris le certificat médical si nécessaire, une pièce d'identité, une photo d'identité ainsi que les justificatifs correspondants à la situation, à savoir : document de l'OFPRA pour les réfugiés politique, ou attestation de la Fédération du pays d'origine certifiant que le joueur n'a jamais été licencié auprès de cette fédération pour le point 2 ci-dessus).

La licence devra obtenir la validation définitive de la FFvolley/CFSR pour être intégrée dans le collectif du club recevant.

…/…

17 Rue Georges Clémenceau
94607 CHOISY LE ROI CEDEX
Tél. : +33(0)1.58.42.22.22 - Fax : +33. (0)1.58.42.22.32 - Internet : http://www.ffvb.org

Le renouvellement ou **la mutation** de cette licence se fera de la même manière que pour une licence française à partir de l'espace club en archivant le dossier de demande de licence dans l'espace prévu à cet effet.

III – Les Etrangers UE ou hors UE ayant déjà bénéficié d'un transfert la saison dernière

Vous pouvez vous connecter au nouveau lien VIS pour les transferts internationaux : https://app.fivb.com

Vous pouvez prendre contact avec les Fédérations d'Origine pour négocier le transfert et/ou mettre à jour ou créer le profil de l'athlète sur la base FIVB des transferts.

La règle adoptée les saisons précédentes concernant les frais de transfert que peuvent réclamer les Fédérations ou clubs quittés reste en application cette saison pour la FIVB et/ou la CEV à savoir :

Des frais ne peuvent être demandés que pour les athlètes évoluant au **1er ou 2ème Niveau Français.**
*Voir le Règlement FIVB – Article 6.3.3 - «**dans le cas où le transfert est exempté du paiement de la redevance à la FIVB/CEV, aucun frais de transfert ne sera à régler à la Fédération d'origine ou au Club d'origine».***

Parallèlement à cette procédure de transfert, le GSA recevant, à partir de son espace club, 1) **Enregistre la demande**, 2) **Retrouve sa saisie dans « Licences Préenregistrées »** , 3) **Archive le dossier de demande de licence dans l'espace prévu à cet effet** (formulaire de demande de licence dûment complété, y compris le certificat médical, une photo d'identité et une pièce d'identité pour une mutation).

[Petit rappel, pour le choix de la nationalité : soit « **ETR-FIVB, ETR-LIG »,** soit **« ETR-FIVB, UE LIG »] ;**

La licence devra obtenir la validation définitive de la FFvolley/CFSR pour être intégrée dans le collectif du club recevant.

IV – Les Etrangers UE ou hors UE n'ayant jamais demandé de transfert et qui ne peuvent pas bénéficier d'une licence « AFR » ou d'une licence « Etranger Sans transfert »:

Pour les joueurs/joueuses qui ne sont pas encore enregistrés dans la base de données FIVB, **vous pouvez demander** la création de leur profil à **leur fédération d'origine** en leur transmettant les pièces nécessaires à savoir : **1) une photo d'identité de l'intéressé au «format jpeg», 2) la copie de sa pièce d'identité, 3) son adresse postale et email.**

Pour les GSA qui doivent **lancer une procédure de transfert pour la première fois**, avant de pouvoir accéder au logiciel de transfert électronique, merci de contacter la FFvolley/CFSR par courriel «nlestoquoy.ccsr@ffvb.org » pour **demander la création de votre compte club**, afin qu'un code d'accès vous soit délivré.

…/…

Vous trouverez la documentation sur la procédure de transfert sur le site de la FIVB, au moyen du lien suivant :

https://www.fivb.com/en/volleyball/regulationsofficialforms

Parallèlement à cette procédure de transfert, le GSA recevant, uniquement à partir de son espace club : **1) Enregistre sa demande, 2) Retrouve sa saisie dans « Licences Préenregistrées », 3) Archive le dossier de demande de licence dans l'espace prévu à cet effet**. (formulaire de demande de licence dûment complété, y compris le certificat médical, pièce d'identité, photo d'identité).

[petit rappel, choix de la nationalité : **(soit : « ETR-FIVB , ETR-LIG » , soit : « ETR-FIVB , UE LIG »]**

La licence devra obtenir la validation définitive de la FFvolley/CFSR pour être intégrée dans le collectif du club recevant.

V – LES FRAIS DE TRANSFERT FIVB/CEV – Etrangers

Pour les joueurs étrangers hors Union Européen (**Etr-FIVB – LIG**), ainsi que pour les joueurs étrangers de l'Union Européen (**Etr-FIVB – UE REG),** aucun frais de transfert ne sera versé pour les niveaux régional et départemental.

---

* **Coordonnées des Fédérations rattachées à la CEV accessibles à partir du lien suivant :**
https://inside.cev.eu/institutions/federations/